



## Fonctionariat et auto-édition

-----  
Par Pat8664

Bonjour à tous et à toutes

Mon mari est fonctionnaire (facteur), je suis en auto-entreprise (thérapeute).

Mon mari écrit et nous souhaiterions vendre ses romans en tant qu'auteur auto-édité.

Il n'est pas possible pour mon époux de demander un temps partiel et de se déclarer.

Aussi, je souhaiterais savoir comment nous pouvons vendre ses ouvrages (en temps qu'auteur auto-édité puisque je m'occupe aussi de la correction et mise en page des romans) en toute légalité.

Je vous remercie par avance. Cordialement. Patricia

-----  
Par kang74

Bonjour

Je ne vois pas bien pourquoi votre mari ne serait pas autorisé à vendre des livres .

Il faut l'autorisation de sa hiérarchie .

[url=https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/le-cumul-dactivites-et-les-passages-entre-les-secteurs-public-et-prive]https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations/le-cumul-dactivites-et-les-passages-entre-les-secteurs-public-et-prive[/url]

En tant qu'artiste auteur deux statuts sont possibles :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22388]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22388[/url]